

Fausses factures et passeurs de monnaie entre Nanterre et Beyrouth

La justice cherche au Liban et en Suisse les fonds détournés au conseil général des Hauts-de-Seine. Et le couple Balkany est tenu informé des progrès de l'enquête.

UN bon génie veille sur l'ancien fief de Nicolas Sarkozy et sur la tranquillité judiciaire des amis du chef de l'Etat. Patricia Simon, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, vient de l'apprendre à ses dépens. Depuis plus de cinq ans, cette magistrate est chargée d'enquêter sur une série de fausses factures émises par la Direction des affaires scolaires du conseil général des Hauts-de-Seine. Et elle cherche à savoir si des comptes bancaires ont été ouverts en Suisse par des chefs d'entreprise impliqués dans ce dossier, par des fonctionnaires du département ou par Isabelle Balkany, vice-présidente de l'assemblée départementale chargée précisément des

affaires scolaires. Mais, curieusement, la commission rogatoire internationale envoyée aux autorités helvètes en septembre 2006 reste toujours sans réponse. Interrogé par « Le Canard », le ministre de la Justice affirme pourtant que les Suisses ont bien répondu, en octobre 2007, à la commission rogatoire. Mais leurs conclusions, qui auraient dû être transmises à Nanterre par le parquet général, ne sont jamais parvenues dans le bureau de la juge Patricia Simon. Autre mystère : au Liban, une deuxième commission rogatoire, destinée à vérifier l'existence d'autres comptes bancaires, se trouve bloquée depuis deux ans. Une véritable malédiction semble peser

sur cette affaire. Un jour, la comptabilité des sociétés mises en cause est victime d'un « dégât des eaux ». Le lendemain, le conseil général a égaré divers documents compromettants. Malheureux hasard, les disques durs des ordinateurs de la Direction des affaires scolaires ont été effacés en 2006, à la veille d'une perquisition. Sarko n'a nul besoin de supprimer les juges d'instruction, ils ne peuvent plus rien découvrir...

Sabotage international

En revanche, Isabelle Balkany et son mari Patrick s'intéressent beaucoup aux progrès de l'enquête. A plusieurs reprises, les policiers de la Division nationale des investigations financières ont remarqué que les résultats de leurs recherches avaient été communiqués au député-maire de Levallois et à son épouse avant d'être transmis au juge d'instruction. Et ils ont alerté leur hiérarchie. Sans que personne ne s'en alarme.

Isabelle Balkany, qui s'occupe des affaires scolaires depuis 1994 (avec une pause entre mars 2001 et mars 2004), n'a jamais été mise en cause dans cette instruction. Elle a seulement été entendue à titre de témoin dans un premier volet de l'affaire. Elle n'en continue pas moins à entourer d'une vigilante affection certaines vedettes du dossier. L'une de ses anciennes collaboratrices au conseil général a ainsi été recasée, en 2006, à la mairie de Levallois, après avoir été mise en examen pour complicité par la juge Patricia Simon.

Toute cette histoire tourne autour des marchés d'informatisation des collèges du département. Et, comme « Le Canard » l'a déjà raconté, ces marchés ont donné lieu, entre 1997 et 2004, au détournement d'une bonne dizaine de millions d'euros. Une des factures a vu son mon-



Les "écuries d'Augias" se rebiffent

E LUE depuis 1994 au conseil général des Hauts-de-Seine, Isabelle Balkany prépare l'avenir. D'abord, en sciant avec application la branche de Patrick Devedjian, qu'elle a juré de virer de la présidence du conseil général. A peine installé dans son fauteuil, en juin 2007, ce casse-cou avait osé proclamer son intention de « nettoyer les écuries d'Augias ». Isabelle Balkany avait bêtement pris ça pour elle et son mari, et ne lui a jamais pardonné. Aujourd'hui, elle mène campagne pour que Devedjian soit remplacé, après les élections de mars 2011, par Jean Sarkozy,

qu'elle a vainement tenté de faire élire, l'an passé, à la présidence de l'Epad (Etablissement public d'aménagement de la Défense).

Autre objectif de cette amie de Sarko : troquer son canton de Levallois-Nord, qui risque de basculer à gauche en 2011, contre le très tranquille canton de Levallois-Sud, où la droite a totalisé plus de 74 % des voix aux élections de mars 2008. La titulaire du siège, l'UMP Danièle Dussaudois, a été priée de démissionner et une élection partielle pourrait être rapidement organisée.

Enfin, Isabelle Balkany a annoncé sa volonté

d'entrer au Sénat, en septembre 2011. Un siège qui, soit dit en passant, lui permettrait de bénéficier d'une immunité parlementaire durant six ans.

Reste à en convaincre la direction de l'UMP. Cela devrait couler de source, s'il faut en croire le couple Balkany. « Nicolas ne peut rien nous refuser, car nous ne lui avons jamais rien refusé... », a ainsi proclamé à plusieurs reprises le député-maire de Levallois-Perret devant des élus amis. Et son épouse Isabelle de renchérir : « L'Etat et nous, c'est pareil, parce que l'Etat, c'est Nicolas. » Au moins, c'est clair...

LES OGM INVESTISSENT LES POMMES DE TERRE



Avis de tempête sur les éoliennes

VOILÀ un jugement qui devrait faire un peu de bruit. Il pourrait même parvenir aux oreilles sensibles des parlementaires opposés au projet de loi dit « Grenelle 2 », qui prévoit le développement de l'énergie éolienne. Le tribunal de grande instance de Montpellier vient en effet de condamner

propriété de GDF Suez. Il s'agissait d'y installer la plus grande centrale éolienne d'Europe, capable de produire près de 18 mégawatts, pour un investissement de 18 millions. En janvier 2003, les viticulteurs saisissent la justice. Un expert est chargé d'établir le niveau des nuisances visuelles et sonores. Deux ans plus tard, il conclut

Nouvelle promenade dans les cellules de la République

DÈS l'avant-propos du dernier rapport de Jean-Marie Delarue, le contrôleur général des lieux privatifs de liberté, on a compris : ça ne s'arrange pas. « Les personnes sortent rarement de ces lieux autrement que brisées ou révoltées », écrit-il dans ce document qui sera rendu public le 10 mars. Quelques photos en disent plus. Une tnette

et rien d'autre ? Voilà la chambre « sécurisée » des malades mentaux à l'hôpital psychiatrique. Ce qui glace à la lecture de ces 327 pages, c'est l'obsession de la sécurité. Partout, jusqu'à la méchanceté, jusqu'à l'absurde. Cette recommandation de Jean-Marie Delarue et de son équipe le démontre :

cupérables », dont il sera quasi impossible de sortir. Nouvelle et brillante idée. Reste un grand foutoir de règlements et de pratiques. Dans un centre de rétention pour étrangers, les policiers se déplacent toujours en armes, parce qu'il est « impensable de faire autrement ». Tandis que, dans un autre, ils sont désarmés par la contrainte ne doit

tant multiplié par treize. D'autres ont été réglées deux fois, et plusieurs ne correspondaient à aucune prestation.

Balades touristiques

La juge et les policiers ont découvert qu'une partie de ce bel argent empruntait un circuit plutôt touristique. Des sommes ont ainsi été versées, à Paris, sur le compte d'une société informatique contrôlée par Antoine Mecattaf, un Franco-Libanais dont la famille, alliée à l'ancien président Amine Gemayel, est très active à Beyrouth, dans le secteur de l'import-export. Ensuite, l'argent était transféré au Liban, avant de revenir à Paris par le biais de passeurs ne transportant, chacun, pas plus de 7 500 euros en espèces, soit le montant maximum alors autorisé par la législation. Mais aucun des suspects interrogés n'a osé avouer dans quelle poche le butin finissait par atterrir.

Antoine Mecattaf a seulement reconnu avoir rapatrié - en toute innocence - environ 100 000 euros en France. Les en-

quêteurs sont pourtant persuadés que des sommes beaucoup plus importantes ont suivi un circuit analogue. Ces soupçons sont renforcés par les confidences d'un des chefs d'entreprise mis en examen, lequel a aimablement conseillé à la juge Simon d'aller examiner les comptes d'autres sociétés « qui ont fait la même chose ».

Les policiers se demandent si cette filière libanaise n'a pas fonctionné à plus grande échelle quand le conseil général était présidé par Pasqua, puis par Sarko. Ils viennent d'ailleurs de se plonger dans un autre dossier de fausses factures jugé récemment à Nanterre et portant cette fois sur des travaux de rénovation des collèges. A cette occasion, le tribunal a découvert qu'un fonctionnaire du conseil général se rendait régulièrement au Liban muni d'un faux passeport de l'ONU. Avec un culot d'acier, ce globe-trotter a juré aux magistrats qu'il ne s'agissait que de voyages touristiques. On est prié de le croire sur parole.

Hervé Liffra